



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DE L'ENCADREMENT - CGC

## Médecine du travail La dérive des employeurs

PP 26 14/05/2013

### CFE-CGC

59 rue du Rocher  
75008 Paris  
☎ 01 55 30 12 12  
[www.cfecgc.org](http://www.cfecgc.org)

### Service Communication

Pierre Jan  
☎ : 01 55 30 12 92  
06 32 05 69 02  
Mél : [pierre.jan@cfecgc.fr](mailto:pierre.jan@cfecgc.fr)

L'indépendance des médecins du travail gêne les employeurs. Ceux-ci prétendent saisir le Conseil de l'Ordre des médecins comme ils peuvent le faire depuis une modification législative introduite par le gouvernement précédant !

Ainsi, plusieurs employeurs n'acceptent pas les constats de médecins du travail sur les effets délétères de certaines conditions de travail sur la santé des salariés. Ils ont saisi l'Ordre des médecins arguant que les médecins du travail ne pouvaient constater que des effets médicaux sans établir de lien avec la situation professionnelle.

Leur comportement nie gravement la mission et le rôle du médecin du travail qui est de détecter les situations dangereuses pour les salariés afin de les aider à faire reconnaître leurs droits. Un peu comme si on interdisait à un cardiologue de parler du tabac à un patient qui a un infarctus parce que l'industrie cigarettière fait pression !

La CFE-CGC interpelle le ministère de la Santé afin que les employeurs ne puissent se servir de la déontologie et de l'Ordre des médecins pour disqualifier l'action des médecins du travail dont la mission est de conseiller et de protéger les salariés, en toute intégrité.

La CFE-CGC attire l'attention du Conseil de l'Ordre des médecins afin qu'il mesure les particularités de l'exercice de la médecine du travail.

Cette situation et ses suites ne sont pas des cas isolés. Ils reflètent bien les pressions que subissent les médecins du travail au sein des entreprises.

Au Conseil de l'Ordre des médecins et aux ministres de la Santé et du Travail de faire stopper ces déviances !



Dossier suivi par : Martine KERYER  
Secrétaire nationale confédéral – Conditions de Travail, Handicap, Santé au travail  
☎ : 06 61 80 96 25 - ✉ : [martine.keryer@cfecgc.fr](mailto:martine.keryer@cfecgc.fr)